



LES CHEMINOTS DES ÉALE DOIVENT SE TENIR PRÊTS À AGIR !

Le 7 février dernier, une délégation CGT était reçue dans le cadre d'une nouvelle demande de concertation immédiate. Si nous avons trouvé une direction réceptive à nos revendications, aucune propositions construites n'ont encore été apportées !

Afin de poursuivre l'action initiée en 2022, la CGT a déposé une DCI nationale pour porter les revendications des cheminot·e·s des ÉALE.

Emplois

Malgré le manque d'effectifs, la Direction annonce une baisse des recrutements avec seulement 35 embauches prévus en 2024. Après 47 embauches réalisés en 2023 pour un objectif de 50, 10 départs et 13 démissions, ces annonces sont très loin de combler les besoins.

La CGT revendique au minimum la couverture des CO par des embauches immédiates afin de répondre à la charge de travail et pérenniser ainsi le futur des ÉALE.

Formation

Le manque flagrant de formateurs ne permet pas d'avoir suffisamment de nouveaux RSS formés. La CGT revendique que le nombre de formateurs sur Saint-Priest soient augmenté.

Pour la CGT, la formation est indispensable pour garantir la sécurité et des déroulements de carrière décents. La formation des opérateurs, les recyclages et l'habilitation électrique doivent être réalisés en interne. Personne ne connaît mieux les installations SNCF que les cheminots eux-mêmes.

Parcours Professionnels

Actuellement, seulement 16 RSS sur 293 sont à la classe 6 sur le territoire. La CGT revendique que, dans chaque central, l'on puisse permettre aux RSS un déroulement de carrière garanti jusqu'à la classe 6 dès lors qu'ils/elles souhaitent demeurer en poste.

Cette mesure permettrait de préserver les effectifs, d'assurer les formations des nouveaux embauchés et de reconnaître les savoir-faire des plus anciens.



La CGT revendique également que les postes d'encadrement soient réévalués. Les DPX doivent au minimum être à la classe 6, accompagnés d'un TO à la classe 5, afin de créer des évolutions de carrière pour les RSS mais également pour les opérateurs voulant passer l'examen de la classe 5.

Pour les opérateurs, actuellement 96 agents sur 510 sont à la classe 2. La CGT revendique le passage à la classe 3 de tous les opérateurs formés, habilités et prenant l'astreinte.

Des actions menées localement ont permis d'obtenir cette revendication. Nous demandons sa généralisation. Il est inadmissible de pénaliser et de précariser ainsi les agents ayant déjà les plus bas niveaux de rémunération en ÉALE !

Travaux

La CGT revendique que ces derniers soient pris en considération dans le calcul du dimensionnement des cadres d'organisations. Si l'augmentation des travaux via les régénérations et l'ajout d'installations neuves est une très bonne nouvelle en termes de service public ferroviaire, cela ne peut se faire à effectif constant. Il est indispensable d'augmenter les moyens humains et matériels des cellules travaux, des groupes techniques et de DGII. Sur ce dernier point, pour donner suite à notre précédente DCI, 2 embauches ont pu être réalisées dans ce service.

Écoute téléphonique

La CGT rappelle que la Direction doit se conformer aux dispositions légales et aux réglementations en vigueur. À ce jour, malgré nos rappels, ceux de la CNIL et de l'inspection du travail, la Direction n'est pas en mesure de se mettre en conformité sur la partie prévention de l'ensemble des interlocuteurs des CSS. La Direction se retranche derrière des recommandations du BEATT qui ne concernent pourtant que l'EIC, mais également derrière la notion d'appel d'urgence, qui ne pourrait être retardé par une annonce vocale. La CGT rappelle que c'est pourtant bel et bien la Direction qui fait actuellement le choix de supprimer les téléphones d'alarme le long des voies privant ainsi les usagers et les cheminots d'un moyen de communication d'urgence avec les CSS.

Sous l'effet de nos mobilisations antérieures, tant au niveau national qu'au niveau local, nos revendications gagnent aujourd'hui du terrain.

**La CGT appelle les cheminot·e·s des ÉALE
à se tenir prêts à l'action !**

